

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

18<sup>ème</sup> année - N° 2997 - Vendredi 08 Septembre 2017 - Prix : 200 Fc

ASSISES NATIONALES SUR LES 42 ANS D'INDÉPENDANCE

## Le Fresun met en garde les autorités



SUSPENSION DE LA LIBRE CIRCULATION DES PRODUITS DE RENTE

### La Nouvelle OPACO s'insurge contre la décision du gouverneur Fazul

LIRE PAGE 2

Visitez le site de la Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

#### Groupe scolaire Fundi Abdoulhamid (GSFA)

Association des parents d'élèves

#### Invitation

C'est avec un grand plaisir que l'Association des parents d'élèves du Groupe scolaire Fundi Abdoulhamid (GSFA) en collaboration avec la Direction, vous convie à la remise de certificats de mérite à ses élèves ayant réussi aux examens nationaux au titre de l'année 2016-2017 (BAC, BEPC et 6ème)

Cette cérémonie aura lieu le mardi 12 septembre 2017 à 16 heures au sein de l'établissement.

Votre présence est vivement souhaitée car c'est ensemble que nous parviendrons à enraciner auprès de nos enfants les valeurs d'excellence et d'effort qui nous sont chères.

La Présidente de l'APE  
Mme Touhoufat Houssamouddine

SUSPENSION DE LA LIBRE CIRCULATION DES PRODUITS DE RENTE

## La Nouvelle OPACO s'insurge contre la décision du gouverneur Fazul

**Le Gouverneur de Mohéli vient de sortir un arrêté suspendant la libre circulation des produits de rente entre Mohéli et les autres îles. Une décision jugée irresponsable et illégale par la Nouvelle OPACO.**

Le 12 Aout dernier, le chef de l'exécutif de l'île de Mohéli a signé un arrêté signifiant de manière unilatérale les acteurs des filières Vanille, Ylang Ylang et Girofle, l'interdiction de transférer

ces produits vers les autres îles. Une décision jugée irresponsable et illégale selon le président de la Nouvelle OPACO. L'arrêté n°17-34 a sollicité les autorités de la Douane comorienne, de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale pour veiller à son application, sans que les principaux concernés soient tenus informés.

« Cette décision non concertée et non partagée par les opérateurs économiques du pays interpelle les acteurs des filières de rente et la Nouvelle OPACO à s'insurger ensemble contre cette volonté affi-

chée de marcher en toute illégalité et irresponsabilité sur la liberté de circuler et d'exercer sur toute l'étendue du territoire national », lit-on dans un communiqué du président de la Nouvelle OPACO.

Pour rappel, l'article 7 Titre II de la Constitution stipule que : « ... Aucune autorité ne pourra adopter des mesures qui directement ou indirectement, entraveraient la liberté de circulation et d'établissement des personnes, ainsi que la libre circulation des biens sur tout le territoire de l'Union ». Il exhorte les autorités nationales à réagir immédiatement

pour stopper les graves conséquences que l'arrêté du chef de l'exécutif de Mohéli peut causer au pays, à l'économie et aux opérateurs économiques. « Les autorités nationales ne peuvent cautionner un tel arrêté qui est contraire à la constitution et qui présage d'une volonté à peine voilée de vouloir créer une taxe insulaire et deux douanes dans le même pays », poursuit-il.

La Nouvelle OPACO se réserve le droit de saisir la Cour Constitutionnelle pour l'annulation de cet arrêté. « Si la démarche du gouverneur vise au contrôle des flux

des produits de rente des Comores et de la vanille en particulier afin de prévenir toute introduction de vanille étrangère dans le pays qui pourrait usurper l'origine Comores et ainsi porter atteinte à la qualité de la vanille des Comores, cette initiative serait bienvenue à condition qu'elle soit portée par les autorités compétentes c'est à dire l'Office National de la Vanille, et par les principales organisations professionnelles des exportateurs, préparateurs et producteurs », conclut-il.

Mohamed Youssouf

FOOTBALL : CHAMPIONNAT RETOUR D1, NGAZIDJA

## Le club Enfants des Comores assure l'essentiel (1-0)

**A Vouvouni avant-hier, le beau temps était au rendez-vous, à l'occasion du match (Enfants des Comores # Jacm), comptant pour la 16e journée du championnat régional. Un fabuleux but de « Je Viens » Mdahoma permet aux locaux de s'éloigner davantage de la zone rouge, baptisée « zone de relégation ». A la fin du match, ce court exploit (1-0) a suscité de regrettables scènes d'accrochage.**

Le duel (Enfants des Comores # Jacm de Mitsoudje), tenu le mercredi 6 septembre 2017 à Vouvouni n'a pas créé de suspense. Un vent violent n'a pas permis aux deux adversaires d'organiser un jeu cohérent. Mais, dès la 18e minute, le milieu de terrain offensif Mdahoma Nouridine a mis à l'abri son équipe. Une reprise instantanée, suite à un centrage millimétré de Nassuif Mohamed Soubira, surprend le gardien de but de Jacm (1-0). A la fin du match, ce

court exploit a suscité des scènes de grogne, bousculade, voire des agressions perpétrées par des supporters incontrôlés et imprévisibles et certains joueurs mécontents. Mais, grâce à une intervention combinée des éléments de sécurité du club recevant et une partie des Jacemiens, l'arbitre central Mohamed Kaskarino et le commissaire au match ont échappé au lynchage.

Dans la capitale, le match (Volcan club # Ngaya de Mde) a été perturbé, suite à de regrettables accrochages entre des supporters frustrés et belligérants des visiteurs et ceux des locaux, affolés et en légitime défense. Une pluie de cailloux a contraint les arbitres à suspendre la partie pendant une quinzaine de minutes. Finalement, Volcan s'est imposé (3-0). « Cette victoire consolide davantage notre ambition. Je suis content », bondit de joie un sympathisant des Moroniens.

A Foubouni, Étoile du Sud a

été tenu en échec par les Ipvembeniens d'Asceji (0-0). « Nous ne sommes pas découragés. Chez-lui, on a terminé aussi par un nul (1-1), mais un nul bénéfique en

cas de statistique de buts. Il nous reste encore beaucoup de matches. On relèvera la tête », murmure un membre du staff technique des Sudistes. Les autres résultats reflè-

tent les ambitions des uns et des autres : Coin nord # Bonbon Djema (0-1), Élan club # Apaches (2-0) et Fc Hantsindzi # Alizee fort (4-2).

Bm Gondet

FOOTBALL : COUPE DES COMORES, NGAZIDJA (INTERVIEW)

## Enfants des Comores moins ambitieux, Volcan prétentieux

**Le week-end prochain au stade de Moroni, la finale de la Coupe des Comores, phase régionale, mettra en lice deux prétendants, frères rivaux. Ils disposent des calibres disproportionnés et affichent des ambitions diamétralement opposées. Apparemment moins ambitieux, le coach d'Enfants des Comores, Tchipo Zainoudine, s'apprête à limiter les dégâts. Plus ambitieux, celui de Volcan, Abdel Kamal doit gagner pour enrichir le palmarès du club. Interview croisée.**

**Questions : Quelle signification donnez-vous au duel ?**

**Tchipo :** Il n'existe pas une finale simple. Nous allons affronter un grand club. L'effectif de Volcan de Moroni vient d'être renforcé. On fera le maximum pour limiter les dégâts, et penser ensuite à une victoire.

**Kamal :** La phase nationale aura lieu à Ngazidja. La règle de la compétition prévoit deux représentants à l'île organisatrice. L'enjeu est donc moins attrayant. Mais, une victoire crédibilise le nom de notre club et constitue un honneur. Enfants des Comores de Vouvouni ne doit pas nous surprendre. On doit à tout prix s'imposer.

**Question : Votre préparation ?**

**Tchipo :** Nous nous préparons bien. On est en plein championnat. Mais, on affronte un grand club. On doit se méfier. Même si on adopte un jeu offensif, la prudence est toujours de mise. On verra le dimanche.

**Kamal :** Nous sommes animés par les mêmes préoccupations que les autres finales. Nous sommes à mi-parcours du championnat. Nous occupons une place de prestige. Ces derniers temps, on accumule les rencontres : matches de retard et journée. Mais la détermination des joueurs est vive. Pour nous, viser le doublet est une ambition

réconfortante et légitime.

**Question : Un conseil pour les joueurs ?**

**Tchipo :** Vainqueur et vaincu représenteront l'île à la phase nationale. Limitons les dégâts, tout en pensant à un exploit. Soyons prudents. Que le meilleur gagne.

**Kamal :** C'est une finale. Le nul n'existe pas. Mais, c'est du sport. Chaque compétiteur doit partager le résultat. Mobilisons et sensibilisons nos supporters respectifs. Enfin, restons fair-play.

Propos recueillis par  
BM Gondet



Tchipo de Vouvouni

## ASSISES NATIONALES SUR LES 42 ANS D'INDÉPENDANCE

## Le Fresun met en garde les autorités

**Le Front Républicain pour la Sauvegarde de l'Unité Nationale (Fresun) a rencontré le président de l'Assemblée nationale mardi dernier. Ils ont évoqué leurs inquiétudes quant aux conditions d'organisation des Assises Nationales sur le bilan des 42 ans d'indépendance.**

« On est venu sensibiliser les élus de la Nations car nous voulons que les Assises se tiennent dans les meilleures conditions. Il ne faut pas que ces assises nous conduisent à l'éclatement du pays » a déclaré, Abidhar

Abdallah, le porte-parole de ce nouveau regroupement politique, à l'issue de la rencontre avec le président de l'Assemblée.

« Nous sommes un mouvement avant-gardiste. Il y a de quoi avoir peur. Certaines autorités nationales prononcent des discours de haine et de mépris », a-t-il soutenu. « Ceux qui sont contre les Assises ne sont pas forcément des ennemis de la Nation pour qu'on leur disent de quitter leur pays. C'est déplorable que des membres du Gouvernement viennent intimider une partie de la population », a poursuivi Mr Abidhar.

Le Fresun est composé de plusieurs personnalités politiques notamment les ex-présidents des îles d'Anjouan et Ngazidja



Le président de l'Assemblée recevant les dirigeants du Fresun

Moussa Toybou et Mohamed Abdoulwahabi. « Il faut le calme et la sérénité. Les discours

irresponsables, de division, ne sont pas les bienvenus », a renchéri le porte-parole du Front

Républicain pour la Sauvegarde de l'Unité Nationale.

A.A.H

## AVIATION CIVILE :

## Enfin reconnu comme DGA, Pec fait table rase du passé

**Yahaya Ahmed Mohamed alias Pec, le directeur général adjoint de l'Anacm, qui était en conflit permanent avec son supérieur de l'époque, Jean-Marc Heintz, n'a jamais joui de ses droits sinon en un laps de temps. Qui plus est, il lui était infligé des humiliations. Une situation qui est désormais un lointain souvenir depuis l'arrivée d'un nouveau directeur général en la personne de Gauss.**



Yahaya Ahmed

Un véhicule de fonction et un bureau sont mis à la disposition du directeur général adjoint de l'Anacm, Yahaya Ahmed Mohamed par le nouveau patron de la boîte. Un tel traitement a attiré notre attention par sa particularité, eu égard toutes les péripéties dont le concerné se dit être victime depuis sa nomination. Le surnommé Pec était jusque là la risée de l'ancien directeur général de l'Anacm et une partie du personnel. Souffrances et humiliations, Pec en a connu de toutes les couleurs.

Il eut fallu trois mois de combat pour qu'en décembre 2016 l'adjoint de Jean-Marc Heintz ait un bureau. Lequel bureau est obtenu de « force » par le cabinet du vice-président en charge des transports. Une accalmie de courte durée, hélas. « En février, ils sont venus sauter la serrure, et trainer mes affaires dans le couloir ». Quand Pec dit « ils », entendez par là le directeur général et ses protégés. « J'ai demandé

pourquoi ils m'ont fait cela, Heintz m'a dit d'aller m'arranger avec le ministère de tutelle car lui, il n'a aucun compte à me rendre », se souvient-il, non sans amertume.

Après s'être fait chasser de son bureau de manière désobligeante, Pec ne désarme toujours pas. Il se réfugie dans sa voiture, dans la cour de l'Anacm. Mais là non plus on ne

le lâchera pas d'une semelle. Deux semaines après, il fut chassé de la cour et déclaré persona non grata à l'institution. Mais le soldat Pec ne se lasse pas. Il tient le coup. Encore. Cette fois, il gare sa voiture devant le portail de l'Anacm, à l'extérieur précisons-le. Présent chaque jour, du matin jusqu'à l'après-midi, avec assiduité et ponctualité.

Mais il faut chasser Pec, le pourchasser, même en dehors de l'Anacm. Jusqu'à l'éloigner loin des yeux du boss. Au mois de mai, une épave d'un 4\*4 appartenant à l'institution est garée là où le DGA indésirable tenait son bureau. Ils ont réussi à le délocaliser mais il est quand-même resté près de l'Anacm, devant la maison de l'emploi notamment. C'est son dernier bureau jusqu'à la nomination de Chanfi Ahmad Mohamed qui le reconnaitra comme son adjoint. En effet, Gauss a réuni les cadres et chefs de services de l'Anacm pour leur part de sa volonté de travailler avec son adjoint, et surtout leur dire que « fini » les humiliations.

Au cours de cette réunion tenue récemment, Pec a décidé de faire table rase du passé et partir sur des nouvelles bases. « J'ai décidé de pardonner toute personne ayant contribué de près ou de loin à tout ce que j'ai subi. Car pour moi l'essentiel c'est de faire en sorte que l'Anacm aille de l'avant. Et j'en suis persuadé avec ce nouveau

directeur expérimenté et avec qui je m'entends bien », confie à La Gazette des Comores celui qui n'a bénéficié que de 4 mois de salaire depuis maintenant un an qu'il est nommé directeur général adjoint.

Toufé Maecha

## En bref...

**Retour des pèlerins à partir de lundi prochain**

Le retour des pèlerins comoriens est prévu à partir du lundi 11 septembre. Trois vols sont déjà programmés, jusqu'au mercredi 13.

**Assoumani Saadi présente sa contribution sur les assises ce vendredi**

Assoumani Saadi, ancien ministre et expert en gestion publique, présentera sa contribution sur les Assises nationales, au cours d'un point de presse qu'il donne ce vendredi 8 septembre au New Select, à partir de 8h 30. Il prône des « débats apaisés et respectueux de l'esprit de ce rendez-vous historique ».

**Le PSN-RDD a donné une conférence de presse pour pendre public ses propositions**

Le parti d'Antoy Abdou (ancien membre de la cour constitutionnelle) et Said Ahmed Mouhiddine, a donné une conférence de presse hier jeudi, à Voidjou. L'objet de la rencontre avec les journalistes était d'exprimer son point de vue sur la tenue prochaine des Assises nationale sur les 42 ans d'indépendance. Un document contenant les propositions du parti a été rendu public, notamment sur « les principales questions d'intérêt national, y compris la question de l'île comorienne de Mayotte ».

**La Gazette des Comores**  
**Directeur général**  
 Said Omar Allaoui  
**Directeur de la publication et**  
**Rédacteur en chef**  
 Elhad Said Omar  
**Rédaction**  
 A. Mmagaza  
 Maoulida Mbaé  
 Al-hamdi Abdillah  
 Mohamed Youssouf  
 M.I.M Abdou  
 Toufé Maecha  
**Chronique Sportive**  
 B.M. Gondet  
**Mise en page**  
 Abdouchakour Aladi Nourou  
**Secrétaire de rédaction**  
 Sanaa Chouzour  
**Responsable commercial**  
 Mariama Mhoma  
**Documentation archiviste**  
 Rahamatouallah Youssouf  
**Photographe / Site Web**  
 Mohamed Said Hassane  
**Impression**  
 Graphica Imprimerie  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)  
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

## VISITE À NYUMBADJOU

## Nyumbadjou, un territoire à promouvoir et développer

*Dans le cadre de ses activités de promouvoir la biodiversité, le projet Réseau National des Aires protégées des Comores (RNAC) a organisé une randonnée à Nyumbadjou. C'était l'occasion de découvrir ce lieu avec un potentiel écologique et naturel.*

Le projet Réseau National des Aires protégées des Comores (RNAP) a effectué une randonnée à Nyumbadjou avec l'équipe sportive « Garde La Forme ». C'était l'occasion de mettre en avant les potentialités importantes pour la promotion du tourisme écologique et du potentiel naturel, la richesse des ressources naturelles faunistiques, floristiques et géologiques. Le site de Nyumbadjou en question est un petit chef-d'œuvre de la nature. Il se situe à environ 2 kilomètres de Djoumoichongo, dans la région de Hambou.

La forêt culmine à 1000 mètres d'altitude. Un paradis de la faune et

de la flore. Le sentier étroit, escarpé et le paysage sauvage et préservé, Nyumbadjou reste aujourd'hui un lieu unique et hors du temps. « Faire une randonnée dans une aire protégée permet, d'emblée, de poser le décor et observer la nature. L'agritourisme s'offre alors dans toute leur splendeur, sur une dizaine de kilomètres soulignés par une végétation dense », se contente de dire Hassan Malik, expert en communication des Parcs Nationaux des Comores.

Les aires protégées doivent être considérées aujourd'hui comme des territoires où l'on attend de la biodiversité qu'elle génère des retombées économiques pour les habitants et non des espaces clos. Aicha, la trentaine n'en revient pas. Cette visite a changé sa conception d'une aire protégée. « Aujourd'hui, je la considère non comme un zone fermée mais comme un territoire à aménager et à développer », dit-elle. Dans ce site magnifique, les randonneurs étaient attirés par la scierie remontant à l'époque des premiers colons français établis



dans l'archipel.

La scierie a arrêté définitivement de fonctionner en 1987 sous le régime du président Abdallah. Cachée sous la végétation qui avait depuis longtemps repris tous ses droits, c'est un peu par hasard que ces ruines tiennent encore aujourd'hui. Plus de vingt moulins, dont les emplacements sont encore visibles, sont connus pour le sciage du bois. Les ruines métalliques et de pierre de ces industries et des anciennes habitations coloniales sont encore

visibles et impressionnantes, quoique bien dissimulées sous une végétation dense. Là encore, la vue est imprenable. « L'urgence aujourd'hui est de couvrir ces ferrailles qui se dégradent chaque jour sous l'effet de la pluie et du soleil avec du matériel respectueux de l'environnement » avance Rahamata Ahamada, conservatrice des Aires protégées de Ngazidja.

La prison vaut à elle seule le détour. A l'intérieur les murs sont intacts, le petit cimetière où repose

Léon Humblot mais aussi de la place de rassemblement où se réunissaient les ouvriers chaque matin avant le début du travail. Témoins de ce riche passé, la mairie et l'hôpital permettent aux visiteurs de découvrir une partie de notre histoire. « Des actions en faveur des communautés villageoises locales seront promptement définies, notamment l'amélioration de la qualité de l'accueil sur site, les activités de restauration et de promotion du site », souligne à son tour Hassan Malik. Et d'ajouter : « Nous ne conservons pas juste pour un besoin de conservation mais pour le bénéfice des communautés locales ».

Les activités des Parcs Nationaux des Comores sont soutenues par le gouvernement de l'Union des Comores à travers la direction générale de l'environnement et des forêts et financées par le PNUD et le GEF par le biais du Projet Réseau National des Aires protégées des Comores (RNAP).

Mohamed Youssouf



Société Nationale de la Poste et des Services Financiers

## APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

### Présentation de la SNPSF

La SNPSF (Société Nationale de la Poste et des Services Financiers) est créée par décret présidentiel numéro 04-043/PR du 01/04/2014, modifié par le décret 005-049/PR du 11/06/2005.

Son capital de deux cents millions de francs comoriens est détenu à 100% par l'Etat.

Ses missions et ses activités sont régies par les statuts de l'établissement et la loi bancaire

13-003/AU, compte tenu de sa double mission, postale d'une part et financière d'autre part.

### Objectifs de l'audit

1. Exécuter un audit comptable afin de mettre en lumière l'origine des écarts constatés et proposer des modalités de rétablissement de la situation des comptes.

2. Exécuter un audit informatique afin de fournir des éléments d'appréciation du système d'information actuel et formuler des

recommandations

3. Identifier les domaines qui fragilisent la société et formuler des recommandations

### Résultats attendus

1. Au niveau comptable

a. Etre capable de rétablir la situation des comptes.

b. Etre capable de démarrer l'exercice comptable 2018 à partir d'une situation saine

2. Au niveau informatique

a. Disposer d'une grille d'appréciation du système actuel

b. Avoir un plan d'action pour l'évolution du système d'information global et détaillé

3. Sur un plan général

a. Disposer d'un plan de restructuration de la SNPSF en termes organisationnel, comptable et informatique.

### Participation

La participation à l'appel d'offres est ouverte à la concurrence nationale et inter-

nationale aux personnes morales légales disposant d'une solide expérience des audits informatiques et comptables

Les Termes de Référence doivent être demandés à l'adresse mail : [secretariat@snpsf.km](mailto:secretariat@snpsf.km)

### Dépôt des offres

Les offres devront être adressées avant le 05 octobre 2017, date limite, à l'adresse ci-dessous

**Société Nationale de la Poste et des Services Financiers**

**Monsieur Président Directeur Général  
BP 5000**

**Moroni Union des Comores**

**Adresse électronique :  
[secretariat@snpsf.km](mailto:secretariat@snpsf.km)**

### Durée de validité des offres

Les offres restent valides pendant 60 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

Moroni le 4 septembre 2017